



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'INTÉGRER L'ANNEXE 11, « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, TERRAINS RÉSIDENITIELS CÔTES-À-GODIN »**

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement susmentionné.

Le projet de règlement amendant le règlement de zonage n° 117-11 ainsi que ses amendements et portant le n° 282-24 a pour objet :

- De créer la nouvelle annexe 11 'Plan d'aménagement d'ensemble (PAE), terrains résidentiels Côtes-à-Godin' ;
- De créer la zone V-12 pour encadrer les usages et les différentes normes spécifiques propre à la zone.

Les dispositions de ce projet de règlement s'appliquent au développement « terrains résidentiels Côte-à-Godin ».

Ce projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation sera tenue mardi le 2 juillet 2024 à 20 h à la salle de réunion du conseil au 2335, route du Fleuve, aux Éboulements.**

Au cours de cette assemblée, le maire ou un membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie du projet de règlement numéro 282-24 ainsi que la description ou l'illustration de la zone visée sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, aux Éboulements, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h 00 à l'exception du vendredi, où les heures sont de 8 h 15 à 12 h 15.

**DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 25<sup>e</sup> JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

**LINDA GAUTHIER**  
Directrice générale – secrétaire-trésorière